



Périscopes

Jean-Marc Stéphan

Un référendum a été organisé au Canada pour l'ouverture d'une clinique d'acupuncture

Après un scrutin référendaire en mai 2013, une demande d'autorisation pour l'implantation d'une clinique d'acupuncture à l'intérieur d'une résidence familiale a été approuvée. Le conseil municipal de Shawinigan, ville de la Mauricie, au Québec, se devait d'organiser un référendum auprès de la population concernée avant d'autoriser la réalisation de ce projet d'implantation. Tel que le prévoient les lois sur l'aménagement et l'urbanisme ainsi que sur les élections et les référendums dans les municipalités, ce processus démocratique de consultation est nécessaire au Canada pour se prononcer en faveur ou défaveur de la réalisation du projet, dès que des citoyens y sont opposés. Il faut savoir qu'au Canada, la profession d'acupuncteur est réglementée dans les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta ainsi qu'au Québec. Ainsi dans la Belle Province, le Code des professions, loi-cadre du système professionnel québécois précise les conditions d'exercice professionnel. C'est de cette loi-cadre que découlent la loi sur l'Acupuncture et tous les règlements et directives associés. L'Ordre des acupuncteurs (OAQ) effectue la délivrance du permis d'exercice et administre l'inscription annuelle obligatoire au Tableau de l'ordre. On compte ainsi actuellement près de huit-cents acupuncteurs membres de l'OAQ. Les personnes désirant exercer l'acupuncture au Québec doivent détenir un permis d'exercice émis par l'OAQ et être inscrites annuellement au Tableau de l'Ordre. Selon la loi sur l'Acupuncture, les personnes pouvant exercer l'acupuncture au Québec doivent détenir :

- soit le diplôme d'études collégiales en «techniques d'acupuncture» décerné par le Collège de Rosemont ;
- soit un équivalent comme le diplôme décerné à l'extérieur du Québec par une institution affiliée à une université ou reconnue comme institution d'enseignement par les autorités gouvernementales du pays où l'institution se trouve ;
- soit une attestation de réussite aux examens d'acupuncture avant le 1er juillet 1995, tenus par le Collège des médecins du Québec etc.. Il est possible de voir les autres opportunités en examinant la loi sur l'Acupuncture¹ disponible sur le site gouvernemental du Québec.

L'acupuncture révélée par la science

A partir de la science fondamentale, les chercheurs ont étudié les mécanismes d'action de l'acupuncture médicale qui est de plus en plus validée comme traitement efficace dans un large éventail de maladies.

Un numéro spécial de «Medical Acupuncture»², revue publiée par Mary Ann Liebert Inc., présente une série d'articles rédigés par des auteurs internationaux. Ceux-ci donnent des points de vue divers et variés sur les réponses apportées par la science et la physiologie pouvant sous-tendre les mécanismes de l'acupuncture médicale.

Comprendre l'acupuncture de la même manière que nous comprenons le mécanisme d'action et la pharmacocinétique d'un médicament particulier permettra de mieux faire correspondre les traitements acupuncturaux aux maladies, a déclaré le rédacteur invité Richard F. Hobbs, III.

«*L'effet net sera une amélioration des résultats*», écrit-il dans son éditorial « Questions en sciences fondamentales ». Dans l'éditorial « Science fondamentale : mystères et mécanismes de l'acupuncture », Richard Niemtzow, rédacteur en chef de la revue « Médical Acupuncture », un colonel retraité de l'Armée de l'Air et actuel directeur du Centre d'Acupuncture de l'USAF à la Base Andrews dans le Maryland, a suggéré que des événements naturels ont des explications scientifiques et que les deux explications, l'une scientifique, l'autre environnementale permettraient ensemble d'élucider le fonctionnement de l'acupuncture.

Un autre article de John Longhurst de l'Université de Californie à Irvine décrit également comment les effets de l'acupuncture sur la fonction cardiovasculaire peuvent diminuer la pression artérielle, améliorer la circulation sanguine et soulager la douleur.

Steven Harte et ses collègues de l'Université du Michigan (Ann Arbor), du Massachusetts General Hospital et de la Harvard Medical School (Boston, MA) ont présenté les résultats d'une étude visant à mieux comprendre les différences de réponses des patients à l'acupuncture traditionnelle par rapport au placebo. Ils ont utilisé des tests de pression à la douleur pour identifier les patients pouvant être moins susceptibles de répondre à l'acupuncture simulée, en fonction des taux de neurotransmetteurs cérébraux. L'étude est décrite dans l'article « *Pressure Pain Sensitivity and Insular Combined Glutamate and Glutamine (Glx) Are Associated with Subsequent Clinical Response to Sham But Not Traditional Acupuncture in Patients Who Have Chronic Pain* ». De nombreux autres articles sont disponibles en libre accès sur le site Internet de la revue « Medical Acupuncture ».

Notes

1. Loi sur l'Acupuncture. Décret 891-2012 du 20 septembre 2012, (2012) 144 G.O. 2, 4878. Available from: URL: http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/A_5_1/A5_1.html.
2. Medical Acupuncture. Mary Ann Liebert, Inc. Numéro spécial. 2013, 25(2). DOI: 10.1089/acu.2013.2522. Available from: URL: <http://online.liebertpub.com/toc/acu/25/2>